

L'an deux mil onze, le vingt six février à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 17 février 2011			
PRESENTS (adjoints)	LACHEZE Marie-Renée BARJOU Jean-Pierre	BROCHEC Christian TAILLARDAT Denis	
PRESENTS (conseillers)	DUBUFFET Christiane MAZET Mylène EXPERT Robert	PERUCH Franck TEYSSIER Jean-Pierre	MONJALET Vincent FOUQUESOLLE Patricia
ABSENTS	DUBOURG Marie-Jeanne (<i>excusée</i>) FRITSCH Marie-Christine (<i>excusée</i>)	LESCOMBE Solange (<i>excusée</i>)	
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	BARJOU Jean-Pierre		

0 PROPOS LIMINAIRES

- Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir l'excuser pour cette convocation rapide du conseil.

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 04/02/2011)

- Le compte-rendu précédent est approuvé avec une voix contre (M. Jean-Pierre TEYSSIER).

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

❶ Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de l'agence postale et de l'office de tourisme :

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de mener les travaux d'aménagement de la future agence postale dans les meilleurs délais, l'ouverture étant fixée au 1^{er} juin prochain, il convient de valider le choix de la commission de travaux. Il rappelle qu'il s'agit de rénover les deux boutiques dont la mairie est propriétaire rue Marcel Hervé, afin de les rendre conformes à l'accueil du public. L'une sera dédiée à l'activité postale, l'autre à l'office de tourisme, avec également un espace bibliothèque.

Un remaniement de toiture et l'installation d'un WC compléteront ces aménagements, alors que le mobilier sera fourni par La Poste. Les travaux de peinture seront assurés par les employés communaux.

La commission des travaux réunie préalablement a examiné les offres et il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Huisseries extérieures : Patrick Griffon (Castillonnés), pour un montant de 11 134.76 € TTC ;
- Sanitaire : Michel Aubert (Lauzun), pour un montant de 1285.70 € TTC ;
- Toiture : M Francis Robert (St Colomb), pour un montant de 4 574.21 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, considérant les différents éléments présentés, valide la proposition susmentionnée, et autorise le Maire à signer les contrats afférents et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

❷ Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

